

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 2088

Société :

RAM

Conjoint

Actif Pensionné(e) Autre :

ZENASNI M. bennour

Date de naissance :

09-06-1941

Adresse : 193 Bd. Ghazi CASABLANCA

Tél. : 05 22 25 00 88

Total des frais engagés

Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation :

Nom et prénom du malade :

Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Affection

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

13 AOUT 2020

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :

ZENASNI Rabih

Conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

que :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Education :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

caire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

28/7/2025
Dr. ADIB ARAIE
Neurologue EFG - Jemmayzeh
Résidence Inrah. Angle Brahm Rd.
Nahar: Nahar 22 25 02 02 GSM: 06 60 52 14
Général BASSAN
ENG: Jemmayzeh
Angle Brahm Roudani et
Maamri 60 52 15 64
300 DH

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
HARMACHE Dr. Ahmed GHAFFY Hay Raha, Rue Bahafsaie 51 Bis - Beauséjour - Casablanca 0522 94 93 34 / 0522 94 94 24 Fax: 0522 94 94 24	22/07/20	2179,80

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

Important

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EX

Cabinet de Neurologie

Dr Adil ARAQI-HOUSSAINI

Neurologue

Electro-encéphalogramme (EEG)

Vidéo EEG

Électro-Neuro-Myogramme (EMG)

Residence Infitah - Angle Brahim Roudani et Nahass Nahoui (Ex Pelvoux) 2^{ème} étage- Maarif- Casablanca

Tel/Fax : 0522 25 02 02 / 05 222 555 66 - Whatsapp : 06 23 819 721

Email : adilaraqi@hotmail.com Site web : www.neurologue.ma



عيادة أمراض الدماغ والأعصاب

د. عادل العراقي الحسيني

اختصاصي في أمراض الدماغ والأعصاب

التحفيظ الكهربائي للدماغ (الشبكة)

التحفيظ الكهربائي للأعصاب والجهاز

أقامة الانفصال - زاوية براهمي الروانى والنساء النحوى - الطابق الثاني فوق البنك العقاري والسياحى - المعارف - الدار البيضاء

Residence Infitah - Angle Brahim Roudani et Nahass Nahoui (Ex Pelvoux) 2^{ème} étage- Maarif- Casablanca

Tel/Fax : 0522 25 02 02 / 05 222 555 66 - Whatsapp : 06 23 819 721

Email : adilaraqi@hotmail.com Site web : www.neurologue.ma



casablanca le : 22/07/2020

MASNI RABIHA

• Sifrol 0.26 mg
1 Comprimé, soir, pendant 10 jours PUIS

• Sifrol 0.52 mg
1 Comprimé, soir, pendant 3 mois

• Gabamox 300 mg
1 Gélule, soir, pendant 3 mois

Gaviscon 1 Caps x 3 /

8,40

Dr. ADIL ARAQI-HOUSSAINI
Neurologue EEG ENG
Residence Infitah, Angle Brahim Roudani et
Nahass Nahoui 2ème Etage, Maarif Casablanca
Tél. 05 22 25 02 02 GSM 06 60 52 15 64

87,70 x 3

Nebilet 5mg

1 - 0 - 0

2279,70

Dr. ADIL ARAQI-HOUSSAINI
Neurologue EEG ENG
Residence Infitah, Angle Brahim Roudani et
Nahass Nahoui 2ème Etage, Maarif Casablanca
Tél. 05 22 25 02 02 GSM 06 60 52 15 64

8001 040575
SIFROL 0,26 mg
(Pramipexole)
Comprimé à libération prolongée
Boîte de 30 PPV : 148 DH 50
300203-02

6 118001 040599
SIFROL 0,52 mg
(Pramipexole)
Comprimé à libération prolongée
Boîte de 30 PPV : 294 DH 00
BOTTU S.A.

6 118001 040599
SIFROL 0,52 mg
(Pramipexole)
Comprimé à libération prolongée
Boîte de 30 PPV : 294 DH 00
300205-02

18001 040599
SIFROL 0,52 mg
(Pramipexole)
Comprimé à libération prolongée
Boîte de 30 PPV : 294 DH 00
300205-02

6 118001 040599
SIFROL 0,52 mg
(Pramipexole)
Comprimé à libération prolongée
Boîte de 30 PPV : 294 DH 00
BOTTU S.A.

* VIGNETTE

NEBILET® 5mg
28 comprimés O

Pharmaceutical Institute
R.S. 203 OUM AZZA Région Rabat

PPV : 87 DH 50

* VIGNETTE

NEBILET® 5mg
28 comprimés O

Pharmaceutical Institute
R.S. 203 OUM AZZA Région Rabat

PPV : 87 DH 50

Dr. Ahmed GHAFFRY
PHARMACEUTICALS
Dr. Ahmed GHAFFRY
Rue Dannaftasage
Casablanca
Tél: 0522 94 99 34 / 06 60 52 15 64
Fax: 0522 94 99 34

Lot: 18099C
Per: 03/2022
PPV: 116 DH 70

Lot: 17348B
Per: 10/2021
PPV: 116 DH 70

Lot: 18099C
Per: 03/2022
PPV: 116 DH 70